MG/AD/N° 2388.

Départ : 9393

Direction de l'Espace Public

~~~

## Division Performance des Services Délégués

 $\approx \approx \approx$ 

**2**: (687) 27 31 15 -Fax: (687) 28 25 58

 $\approx \approx \approx$ 

Courriel: mairie@ville-noumea.nc



à

| PROVINCE SUD - Secrétarial Général |        |      |      |       |      |               | 11 2537 Staves LEZ 6 JUIN 20 |      |     |       |                 |       |       |      |  |
|------------------------------------|--------|------|------|-------|------|---------------|------------------------------|------|-----|-------|-----------------|-------|-------|------|--|
|                                    | Р      | VP1  | VP2  |       | CAB  | SG A C S T aG |                              |      |     |       | Observation (s) |       |       |      |  |
|                                    |        | 22.5 | 1000 |       | CVID | DRH           | DJA                          | DSI  | DFI | Autre | H               |       |       |      |  |
| Affecté                            |        |      |      |       |      |               |                              |      |     |       |                 | af    |       |      |  |
| Copie                              |        |      |      |       | V    |               |                              |      |     | O.    | C               | 8     | D     |      |  |
|                                    | SGA AT |      | A    | C     | SGA  |               | A                            | C    | SGA | EJVS  |                 |       | A     | C    |  |
|                                    | DE     | PL   | DPA  | Autre | HEN  | W.            | AF.                          | Auto | YEX | DJS   | DC              | DPASS | MDF   |      |  |
| Affecté                            |        |      | -    |       | V    |               |                              | IVII | ~   |       | 7.5             |       | ITTLE | Muno |  |
| opie                               |        | X    | X    |       |      |               |                              |      |     |       |                 |       |       |      |  |
|                                    |        |      |      |       |      | 1             | >                            | . /  |     | -     | -               | 1     |       | 0    |  |

1 9 JUIN 2017

ARRIVE'LE :

PROVINCE SUD direction

de l'environnement

AFFECTÉ COPIE OBSERVATIONS

Monsieur le Président de l'Assemblée de la province Sud BP L1

3 JUIL 2017

SGN SAF SICIED SCBT PPRB PZF

98849 NOUMEA CEDEX

La Députée-Maire

Affaire suivie par :

Magali GARNIER

Référence :

Objet:

Travaux d'extension de la STEP Yahoué

P.J. :

Monsieur le Président,

MERTS Je vous prie de trouver ci-joint le courrier que la Ville à adressé à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) au sujet de la gestion et du raccordement des eaux usées des constructions de l'opération de rénovation urbaine de Saint Quentin.

En effet, la Ville de Nouméa propriétaire de la station d'épuration de Yahoué est sollicitée par la SIC pour le raccordement de l'ensemble des bâtiments du programme.

Ce raccordement est cohérent dans le sens où il évite la réalisation d'une unité de traitement spécifique à l'opération.

Il génère cependant des contraintes, dans le sens où il nécessite une extension de la dite station, avec un calendrier tendu.

En effet, cette unité de traitement dispose actuellement d'une capacité de traitement de 5 000 équivalents habitants, répartie sur deux files.

La densification du bâti de la zone d'alimentation de cette station de traitement, la mise en application du schéma directeur d'assainissement de la Ville qui prévoit le raccordement de nouvelles zones et le raccordement à venir des constructions du PRU, conduisent la Ville à engager des travaux d'extension car les limites de traitement seront atteintes dès 2019, à la livraison de la première phase des constructions du PRU, tout en maintenant la station en service et en restant dans ses limites foncières actuelles.

La Ville vient de désigner un maître d'œuvre pour la définition des travaux pour porter la capacité de traitement de la STEP de Yahoué à 11 000 équivalents habitants ; ces travaux vont bénéficier d'un co-financement au titre du contrat de développement.

./.

Pour réaliser les travaux d'extension, la file de traitement la plus ancienne sera détruite et l'ensemble des effluents traités par la seconde file, avec un fonctionnement dégradé et le risque de ne pas tenir les normes de rejet de l'arrêté ICPE pendant une période d'environ 18 mois.

En effet, ce fonctionnement dégradé s'opèrera dès le début des travaux d'extension de la STEP, durera pendant ces travaux et s'accentuera lors des raccordements des nouvelles constructions, notamment celles du PRU dont la phase 1 doit être livrée au troisième trimestre 2018.

Je tenais à vous informer de cette situation, cette unité de traitement relevant des ICPE, et vous demander votre confirmation écrite pour ce fonctionnement pendant la phase de travaux sur la STEP.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

a Députée-Maire

Sonia LAGARDE

MG/AD/N° 2389, Départ : 9388

Direction de l'Espace Public

××≈

## Division Performance des Services Délégués

≈≈≈

🕿: (687) 27 31 15 - <u>Fax</u>: (687) 28 25 58

 $\approx \approx \approx$ 

Courriel: mairie@ville-noumea.nc



Le 19.HIN 2017

La Députée-Maire

Magali GARNIER

Séréresce

Marks allevie pac

V/ courriers en date des 3 février et 19 avril 2017 enregistrés sous les numéros 2350 et 7601

Obet

Opération de rénovation urbaine de Saint Quentin

 à Monsieur le Directeur Général de la Société Immobilière de la Nouvelle-Calédonie (SIC)
BP 412
98845 NOUMEA CEDEX

## Monsieur le Directeur Général,

Par courriers ci-dessus référencés, relatifs à l'opération de rénovation urbaine de Saint Quentin, vous demandez la position de la Ville de Nouméa sur la gestion et le raccordement des eaux usées des constructions de l'opération portée par la SIC sur les infrastructures d'assainissement, propriétés de la Ville de Nouméa.

Concernant la prise en charge par la Ville de Nouméa du réseau de collecte des eaux usées situé sous le domaine public provincial, le long de la RP11, je vous confirme que la Ville accepte le principe de prise en charge de ce réseau neuf, dans sa portion située sous le domaine public, une fois ce tronçon raccordé.

Le transfert de gestion de ce réseau neuf sera acté par un procès-verbal de rétrocession dressé par la Division Performance des Services Délégués de la Ville.

J'attire votre attention sur la criticité liée au planning de livraison des constructions de l'opération de rénovation urbaine de Saint Quentin que vous m'avez transmis par courrier du 19 avril, à ma demande, au regard du planning des travaux d'extension de la STEP de Yahoué.

En effet, la Ville vient de retenir un maître d'œuvre pour définir le programme des travaux qu'il est nécessaire d'engager pour augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration communale; la date de livraison de la STEP avec sa capacité de traitement étendue à 11 000 équivalents habitants ne pourra pas intervenir avant 2019, au vu de la complexité des travaux sur ce site qui doit continuer à être exploité pendant les travaux. Les contraintes induites sont des conditions d'exploitation dégradées de la STEP pendant la phase de travaux d'extension, conditions qui se dégraderont encore davantage par le raccordement de la phase 1 de votre programme, programmée à compter du troisième trimestre 2018.

Concernant la convention SIC/ Ville relative au paiement des droits de raccordement inhérents à la partie de votre opération située sur le Mont Dore, les services de la Ville vont vous transmettre une proposition rapidement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Députée-Maire et par délégation Le Secrétaire Général Adjoint

Philippe JUSIAK